

Séance du Conseil Municipal du mercredi 18 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit septembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du onze septembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 12 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Dany BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Didier DELORD, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Christine LABAIZE BORTOLUSSI, Gérard LAMARRIGUE, Jacques LASSERRE, Jean-François THOMAS.

Absents : 2 Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE.

Démissionnaire : 1 Marie-Line BARRÉ.

Madame Dany BAYONNETTE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du mercredi 19 juin 2019. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1 – Défense pour le maintien des trésoreries du Département du Gers et en particulier celle de Plaisance du Gers.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de cartographie de la présence de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) sur le Département du Gers.

Monsieur le Maire indique que ce projet peut paraître attractif à première lecture avec l'affichage de multiples « points de contact » plus proches des citoyens. Cependant, les services proposés ne seraient pas des services de pleine compétence. Pour certaines démarches faites actuellement, il faudra se déplacer vers des services plus éloignés. Il s'agit d'une cartographie « trompe l'œil » qui ne répond pas aux attentes exprimées ces derniers mois par la population, qui souhaite un service public de proximité de qualité.

Sur les onze Trésoreries réparties actuellement sur l'ensemble de notre Département, **seulement trois seraient conservées** (AUCH, CONDOM, MIRANDE). Les autres Trésoreries aujourd'hui en place, seraient remplacées par un réseau de permanences ponctuelles (une demi-journée ou un jour par semaine).

La **Trésorerie de Plaisance du Gers**, qui depuis deux ans, dessert 70 communes, 6 syndicats dont le SIEBAG de Riscle, 2 communautés de communes avec 2 CIAS, 1 EHPAD, 29 associations syndicales autorisées, disparaîtrait au profit d'un simple point d'accueil de proximité à la Maison des Services au Public (MSAP) situé dans les locaux de la Poste de RISCLE, qui sont exigus, non adaptés et sans confidentialité. En outre, à l'inverse des Trésoreries qui sont financées par l'Etat, les MSAP sont financées par les Collectivités.

Pour leur part, les élus pourront rencontrer un conseiller des collectivités locales sur rendez-vous lors d'une permanence (une demi-journée ou un jour par semaine) au siège des communautés de communes dont dépend la collectivité. Ce service serait ouvert aux élus de 2 communautés de Communes regroupées.

Après discussion, le Conseil Municipal de la Commune de VIELLA (Gers) à l'unanimité des membres présents :

Considérant que nos communes vont perdre un service de proximité à temps plein, remplacé par des permanences ponctuelles qui ne satisferont ni les administrés ni les élus,
REFUSE catégoriquement le projet de cartographie de la présence de la DGFIP tel qu'il est présenté,

REFUSE la fermeture de la Trésorerie de Plaisance du Gers et demande son maintien dans les conditions actuelles, car il s'agit d'un service de proximité indispensable, qui a toute sa place en milieu rural.

Pièce jointe à la délibération : 4 Pages de signatures par le conseil municipal ainsi que toute personne et administré se prononçant pour la défense du service public.

2 – PLUI de la CCAA

Lors du Conseil Communautaire du 11 Juillet 2019, le bureau d'étude en charge de l'élaboration du P.L.U.I., a présenté un projet de répartition des logements à construire dans nos communes sur 10 ans hors Riscle et Aignan,

<u>Propositions de répartition par le bureau d'étude:</u>	Viella
Hypothèse 1: En fonction de la population	24
Hypothèse 2: En fonction de l'évolution de la population	12
Hypothèse 3: Construction de logements sur les dernières années	12

<u>Propositions complémentaires du Président de la CCAA:</u>	
Hypothèse 4: Moyenne des 3 critères pondérés: population, évolution, logements	16
Hypothèse 5: Moyenne pondérée: 2 x population + 1 x évolution logements	18
Hypothèse 6: Moyenne pondérée: 2 x population + 2 x logements + 1 x évolution	16
Hypothèse 7: Moyenne pondérée: 3 x population + 2 x logements + 1 x évolution	18

Le Président de la CCAA propose de valider l'hypothèse 7 puisque le poids de la population est important, le dynamisme de constructions est pris en compte et l'évolution de la population n'est pas sur-exagérée. Le nombre total de constructions de 191 dans nos communes est proche de l'estimation du SCOT.

Ce sujet ne fait pas l'objet d'une délibération.

Cependant, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Le vote à main levée fait apparaître égalité des voix : 6 voix pour l'hypothèse 1 et 6 voix pour l'hypothèse 7.

Cette répartition des voix et l'avis du Conseil municipal de VIELLA seront transmis à la CCAA pour être communiqués au Bureau d'étude en charge du dossier.

3 – Devis SDEG

Un programme important de remplacement des lampes EP a été réalisé en 2019 sur le village. Ces lampes permettent une diminution de la consommation. Quelques points lumineux n'ont pas été traités.

Coût des travaux pour information:

- | | |
|--|----------------------|
| ➤ Poste 1 village 5 lampes, poste 21 Calvaire 2 lampes. | 4 410,38 € HT |
| ➤ Poste 9 GériSSon 11 lampes. | 7 293,65 € HT |
| ➤ Poste 8 Belette 4 lampes. | 2 684,08 € HT |
| ➤ Installation d'un radar pédagogique Rue des écoles, à l'entrée du village face à la maison Pédemanaud. | 2 409,33 € HT |

Monsieur le Maire présente les 4 devis. Après discussion, le Conseil municipal décide l'ordre de priorité des travaux selon le classement suivant : en premier le radar pédagogique, en second le P9 GériSSon, en 3ième les postes 1 et 21 puis en 4ième le P8.

L'assemblée décide de commander la pose du radar pédagogique si les finances le permettent.

La décision sera soumise au vote du prochain budget municipal en mars 2020 après vérification de l'équilibre des dépenses et des recettes et la décision de financer les travaux par emprunt si nécessaire.

4 – Accessibilité du trottoir devant le Cabinet d’infirmiers

L’accessibilité du trottoir devant le cabinet infirmier, ainsi que devant le foyer, a été réalisée par l’équipe technique.

Une place de stationnement pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite doit être créée à proximité de ces accès aux trottoirs.

Monsieur le Maire interroge l’assemblée pour créer cette place de stationnement réservée entre le cabinet infirmier et la Mairie. **Le Conseil municipal donne son accord.**

Dans ce cadre, l’installation d’un dispositif interdisant la circulation dans la voie entre la Mairie et le 36 Grand Rue du Pacherenc doit être envisagée. M. le Maire propose d’installer un dispositif métallique pour empêcher la circulation.

Le Conseil municipal donne son accord pour l’achat d’un dispositif réglementaire qui pourra être fixé par les agents techniques.

5 – Situation comptable des budgets au 13/09/2019

<u>Budget de la commune:</u>		Montant Budget 2019
Dépenses de fonctionnement:	262 464,79 €	440 229,14 €
Recettes de fonctionnement:	336 172,74 €	440 229,14 €
Dépenses Investissement:	201 260,47 €	256 809,69 €
Recettes Investissement:	206 567,69 €	256 809,69 €

Budget Assainissement Collectif :

Dépenses de fonctionnement:	60 044,99 €	99 856,85 €
Recettes de fonctionnement:	101 352,28 €	99 856,85 €
Dépenses Investissement:	22 956,13 €	230 366,33 €
Recettes Investissement:	230 372,33 €	230 366,66 €

Selon les versements et les recettes effectuées, le **montant réel** (du « porte-monnaie ») de la Commune de VIELLA s’élève à ce jour précis **25 septembre 2019 à 287 448.16 euros.**

6 – Circuits de randonnées de VIELLA

Les topo-guide des circuits de randonnée sur la Commune de VIELLA ont été mis à jour par l’Office du tourisme avec l’aide de Madame Christine LABAIZE BORTOLUSSI que Monsieur le Maire remercie pour son travail.

Il procède à la présentation de ces documents qui sont à disposition du public au secrétariat de la Mairie ou bien sur le site officiel de la Commune : viella.fr :

Circuit N° 1 LA FONTAINA

[..\Mairie de Viella 2019\Topo Guide Randonnées Viella\Topo A12 - Viella - La Fontaina 2019.pdf](#)

Circuit N° 2 LE BARADAT

[..\Mairie de Viella 2019\Topo Guide Randonnées Viella\Topo A10 - Viella - Le Baradat 2019.pdf](#)

Circuit N° 3 L’ESTREMDEBAT

[..\Mairie de Viella 2019\Topo Guide Randonnées Viella\Topo A11 - Viella - L-Estrem Debat 2019.pdf](#)

7 – Rentrée scolaire 2019

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les chiffres suivants :

Informations école de VIELLA:

Maternelle	TPS 1	PS 5	MS 5	GS 7	Total	18 élèves
Elémentaire	CP 6	CE 1 4	CE 2 5		Total	15 élèves
Effectifs école de VIELLA:						33 élèves

Informations écoles de la CCAA:

Maternelle Riscle	62 élèves
Elémentaire Riscle	118 élèves
Maternelle Saint Mont	17 élèves
Primaire Saint Germé	71 élèves
Maternelle Aignan	23 élèves
Elémentaire Aignan	45 élèves
TOTAL CCAA	369 élèves

8 - Questions diverses

- Spectacle de la médiathèque de Viella

Comme chaque année, la Médiathèque de VIELLA, (en partenariat avec la Médiathèque départementale et dans le cadre de « Dire et lire à l'air, les médiathèques en vadrouille »), propose une pièce de théâtre intitulée « pour un oui pour un non » d'après le texte de Nathalie SARRAUTE par la Compagnie les Amis de Monsieur.

Ce spectacle aura lieu vendredi 27 septembre 2019 à 19 heures au Château du Pouey chez Bastien LANNUSSE. L'entrée est gratuite. A la fin du spectacle, un apéritif dinatoire sera offert par la Mairie. Un mail d'information a déjà été envoyé à chaque conseiller. Sincères remerciements aux bénévoles et particulièrement à Madame Odile JANIN qui se charge d'héberger les trois acteurs.

- Plaquette des activités de la Préfecture dans le Gers en 2018 (voir Annexe 1). Ce document est en ligne sur l'Internet des services de l'Etat : www.gers.gouv.fr

- Bilan de la saison piscine municipale 2019

Les entrées à la piscine municipale se répartissent comme suit :

Enfants de 5 à 15 ans	1 204 entrées
Adultes + de 15 ans	1 207 entrées
Visiteurs non baigneurs	57 entrées
TOTAL :	2 468 entrées

Le total des recettes de la vente des tickets et des cartes de 15 entrées s'élève à 5 055 euros.

Le bénéfice de la vente des glaces et boissons pour le compte du Foyer rural de VIELLA s'élève à 835.18 euros

- Budget participatif gersois 2019 : Plus de 400 projets soumis au vote de tout administré
Le catalogue des projets soumis au vote est consultable au secrétariat de Mairie ou sur le site internet www.budgetparticipatif.gers.fr
Les projets sont classés par cantons et par thématiques : culture et patrimoine, Département intelligent et numérique, environnement et cadre de vie, solidarité, sport, transport et mobilité.

BUDGET PARTICIPATIF GERSOIS 2

LES MODALITES DE VOTE EN MAIRIE

Dans le cadre du Budget Participatif Gersois, nous donnons la possibilité à tous les citoyens de voter pour les projets qui feront le Gers de demain.

Si le vote par Internet est privilégié (sur notre site www.budgetparticipatif.gers.fr), le vote par bulletin papier est également proposé dans les mairies qui souhaitent participer à ce moment de démocratie directe.
Ainsi, nous avons mis à votre disposition une urne BPG, qui vous servira désormais à recueillir les bulletins.

COMMENT PROCEDER ?

Dans ce « kit de vote », vous trouverez :

- Le catalogue des projets, qui explique également les modalités de vote
- Les bulletins de vote
- Une feuille d'émargement pour recenser les votants
- Les flyers à mettre à disposition
- Une affiche pour la mairie

Dans la mesure de vos disponibilités et dans le cadre des horaires habituels d'ouverture de la mairie, nous comptons sur vous pour recueillir les votes des habitants de votre commune qui le souhaitent. Même les plus jeunes peuvent voter !

La période de vote s'étend du 5 septembre au 5 octobre 2019.

Pour chaque bulletin glissé dans l'urne, il est important que le votant indique son nom et signe la feuille d'émargement.

A partir du 5 octobre (clôture des votes), nous reviendrons vers vous pour récupérer les bulletins et les feuilles d'émargement. Une grande journée de dépouillement sera organisée en octobre pour connaître les résultats sur l'ensemble du Gers.

Nous vous remercions vivement de votre accompagnement.

Pour tout renseignement :

- Par mail : budgetparticipatif@gers.fr
- Par téléphone : 05.62.67.31.94



- Situation alarmantes des laboratoires de biologie médicale : un courrier émanant de l'ensemble des syndicats des biologistes libéraux et des groupes de laboratoires de biologie médicale, alerte les maires de France sur les décisions d'économies de la CNAM à réaliser en 2020 (voir annexe 2).
- Courrier de VIVADOUR pour annoncer le départ de son Directeur général (voir annexe 3).
- Monsieur Raymond VALL fait le point sur ses 10 années d'exercice de son mandat de sénateur du Gers dans une plaquette disponible pour consultation au secrétariat de la Mairie.
- Projet de construction de résidence pour personnes âgées par la Société « Ages et vie » : Depuis la visite de Monsieur LAFFARGUE représentant la société "Ages & Vie", sur la commune le 18 juillet dernier, la Mairie n'a reçu aucune information. Après contact téléphonique du 20 septembre, Monsieur LAFFARGUE indique à Monsieur le Maire que l'étude démographique sur la commune et les communes environnantes n'est pas tout à fait favorable à l'implantation d'une telle structure. Sa société privilégie les implantations sur des territoires dotés d'un potentiel de population plus important. Il reviendra vers nous dans quelques temps.
- Les travaux du logement communal mis à la disposition de la CCAA pour agrandir et remanier l'organisation de l'école de VIELLA sont programmés et prévus pour une réalisation en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21 H 30.

La Préfète

Auch, le 4 juillet 2019

REÇU LE
- 5 JUL 2019
Mairie de VIELLA

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, sous ce pli, une plaquette présentant l'activité des services de l'Etat dans le Gers en 2018, document qui est également en ligne sur l'internet des services de l'Etat : www.gers.gouv.fr.

Comme vous le constaterez, ce bilan illustre, avec des exemples et des données chiffrées très précises, la constante mobilisation des services de l'Etat en faveur des Gersoises et des Gersois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.



Catherine SÉGUIN

SFR

Box

Mobile

Box + Mobile

Assistance

ANNEXE (3 pages)
CR CNAM 18.09.2019

DEPENSES DE BIOLOGIE MEDICALE EN 2020 - COURRIER ADRESSE AUX MAIRES

mercredi 11 septembre, 11:45

De : [Syndicat des biologistes](#)

A : [Jeanfrancois Thomas](#)



Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux



apbm ASSOCIATION POUR LE PROGRÈS
DE LA BIOLOGIE MÉDICALE

Le 11 septembre 2019

Madame, Monsieur le maire,

L'ensemble des Syndicats des biologistes libéraux (SDB, SNMB, SLBC, SJB) et des groupes de laboratoires de biologie médicale (adhérents de l'Association pour le Progrès de la Biologie Médicale - APBM), ainsi que la Fédération nationale des syndicats des internes en pharmacie et biologie médicale (FNSIP-BM), souhaite par la présente vous alerter sur un risque majeur que la CNAM fait courir à la population et aux laboratoires de biologie médicale.

Les laboratoires de biologie médicale exercent leur activité sur l'ensemble des territoires au service des patients et des soignants. Les examens, qui sont prescrits chaque année chez 30 millions de personnes, soit la moitié de la population française, sont un élément essentiel du processus de soins, et participent à 70% des diagnostics.

C'est dans ce contexte que l'assurance maladie a annoncé en juillet dernier une nouvelle prévision d'économies à réaliser sur les dépenses de biologie médicale en 2020, d'un montant de 180 millions d'euros, soit une baisse de 4,8 %. Cette demande de baisse a été présentée dès le début des négociations entre l'assurance maladie et les 4 Syndicats de biologie médicale pour l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord sur les dépenses en biologie pour les 3 prochaines années (2020-2022).

Notre profession s'est profondément restructurée depuis une dizaine d'années, le nombre de structures juridiques est ainsi passé de 2625 en 2009 à 385 en septembre 2019, mais le nombre de sites de proximité est resté identique, près de 4000, dans lesquels travaillent près de 48 000 salariés, permettant de rester ainsi proche des patients. Les laboratoires de biologie médicale ont profondément réorganisé et optimisé leur fonctionnement afin de faire face aux importantes économies demandées à ce secteur par l'assurance maladie, d'un montant d'un milliard d'euros sur 10 ans, pour des dépenses annuelles remboursées de 3,731 milliards d'euros, mais ils ont conservé leurs implantations loco-régionales pour assurer la continuité et la permanence des soins.

Les laboratoires de biologie médicale ont également dû faire face au coût élevé et récurrent de l'accréditation par le COFRAC, qui est une démarche de qualité unique au monde.

Les dépenses de biologie médicale sont strictement contenues, dans le cadre d'un protocole d'accord se terminant fin 2019, par un taux d'évolution de + 0,25 % par an **depuis 6 ans**, très en deçà de l'augmentation votée de l'ONDAM (+2,5 % en 2019) pour les autres secteurs de soins et ce malgré l'augmentation constante de l'activité de soins (de +2,5 à +4%/an) due en particulier à l'augmentation des besoins de la population selon la Ministre de la santé elle-même.

Ces efforts considérables ne peuvent être poursuivis indéfiniment, et **notre profession ne peut plus aujourd'hui obtenir de nouveaux gains de productivité sans altérer le bon fonctionnement de nos laboratoires et le service rendu aux patients et aux prescripteurs.**

Cette baisse des remboursements des examens de biologie médicale pour 2020 est en effet inédite par son ampleur et **s'annonce comme un point de rupture économique** pour la profession et le signe manifeste d'une volonté d'en finir avec un modèle de biologie médicale qui a su jusqu'ici profondément se moderniser tout en gardant ses atouts, essentiels pour le bon fonctionnement de notre système de santé : qualité, proximité et innovation.

La dépense de biologie médicale ne représente en France que 1,8 % des dépenses courantes de santé et 2,2 % de la CSBM (consommation de soins et de biens médicaux), alors même que son rôle est déterminant dans l'identification et le suivi d'un grand nombre de pathologies.

La volonté de l'assurance maladie de faire reposer sur la biologie médicale un tel fardeau d'économies pour 2020 est injuste et **va profondément changer son organisation et son fonctionnement.**

Si la CNAM continue dans cette voie les laboratoires de biologie seront contraints de réduire leur implantation géographique entraînant ainsi **des fermetures plus particulièrement en zone rurale** ou à faible densité démographique et en conséquence **licencier une partie de leur personnel**, au moment où le rôle des biologistes médicaux devient encore plus important qu'auparavant du fait de la désertification médicale, de la difficulté d'accès aux soins pour les soins d'urgence et de soins non programmés. **Les laboratoires de biologie médicale ne pourront ainsi plus assurer les urgences locales, avec pour conséquence une orientation de ces patients vers les urgences de l'hôpital public.**

Les biologistes médicaux réclament au contraire auprès de l'assurance maladie davantage de responsabilités dans le champ de la prévention et du dépistage des maladies, dans le suivi des maladies chroniques, dans la participation aux urgences, et plus globalement dans les nouvelles organisations territoriales facilitant l'accès aux soins des patients (projets CPTS) ; le rôle des biologistes médicaux dans la mise en œuvre du dossier médical partagé (DMP) est également essentiel, et source d'économies et donc d'efficience, à condition qu'on lui en donne les moyens.

Il faut aussi rappeler que la biologie médicale est une source constante d'innovations, qui font progresser non seulement les diagnostics médicaux, mais aussi les choix des thérapeutiques ciblées, et permet aussi de développer une matière relativement nouvelle et prometteuse, la médecine prédictive. Ajoutons sur ce sujet de l'innovation que la biologie médicale est un sujet prioritaire pour l'intelligence artificielle, pour mieux comprendre les enjeux du débat actuel entre une biologie médicale source de progrès et capable de bouleverser les prises en charge, et une gestion financière rétrograde qui veut croire ou faire croire qu'il est possible d'économiser sur ces dépenses sans léser aussi les malades.

Nous souhaitons ainsi vous avertir des risques encourus dans tous les territoires, et donc dans vos communes, du fait d'une vision totalement inadaptée de l'assurance maladie par rapport aux véritables enjeux. La préservation d'une présence locale des biologistes médicaux, qui possèdent une expertise unique, est nécessaire pour que tous les patients puissent profiter à la fois de la continuité des soins et des innovations qui bouleversent les prises en charge. La présence des biologistes est également nécessaire pour assurer une bonne coordination avec le médecin traitant et donc une prise en charge plus efficiente.

Nous comptons sur votre soutien actif dans ce moment crucial pour notre profession, et nous alertons dans le même temps le grand public et notre patientèle pour les prévenir de ce danger de dégradation des services rendus aux

patients.

Si l'assurance maladie n'accepte pas de revenir sur sa demande de baisse initiale, nous préparons des actions dans tous les laboratoires, en particulier des grèves sous forme de fermetures l'après-midi.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes précisions que vous jugeriez utile pour mieux comprendre notre combat qui a pour objectif de conserver une biologie médicale de qualité au service de tous sur l'ensemble des territoires.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le maire, l'expression de notre considération distinguée.



Dr François
BLANCHECOTTE
Président
Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02



Dr Lionel BARRAND
Président
Syndicat des jeunes Biologistes médicaux
87 avenue des Vosges
67000 Strasbourg
Tél : 06 67 20 81 88

Syndicat des Jeunes
Biologistes Médicaux



Dr Jean PHILIPP
Président
Syndicat des
laboratoires de
biologie clinique
6 place de la
Madeleine
75008 Paris
Tél : 06 77 15 54 07



Dr Claude COHEN
Président
Syndicat national des
médecins
133 bd du
Montparnasse
75006 Paris
Tél : 06 09 68 51 76



Aurélien TRUFFOT
Coprésidente Biologie Médicale
Fédération Nationale des Syndicats
d'Internes en Pharmacie et Biologie
Médicale
79 rue Périer
92120 Montrouge
Tél : 07 86 49 83 37



Dr Alain LE MEUR
Président
Association pour le
Progrès de la Biologie
Médicale
171 bis avenue Charles
de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél : 06 11 01 37 49

Riscle, le 4 septembre 2019



VIELLA (COMMUNE DE)
32400 VIELLA

RECU LE
06 SEP. 2019
Mairie de V.

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration, le Président de VIVADOUR et son Directeur Général Franck CLAVIER ont partagé le constat de choisir ce moment et sont tombés d'accord pour mettre un terme fin Août aux fonctions de ce dernier.

En effet, une nouvelle gouvernance a été définie pour VIVADOUR, qui nécessite un horizon et un temps long et en conséquence un management en adéquation.

Cette décision a été prise après plusieurs mois de réflexion dans la collaboration, en toute sérénité, en mesurant les avantages et inconvénients et en envisageant différentes modalités. Nous avons d'ailleurs, conjointement avec Franck CLAVIER, décidé d'un accompagnement externe sur le sujet.

Le Conseil d'Administration remercie sincèrement Franck CLAVIER pour les 17 années passées à la Direction Générale de VIVADOUR.

Notre gouvernance coopérative, consciente des enjeux agricoles et économiques, et des contraintes imposées par notre environnement :

- continuera à structurer et à investir dans nos filières amont et aval en confortant et créant des agro-chaines.
- consolidera ses alliances stratégiques avec les partenaires coopératives et privés.

VIVADOUR dispose d'atouts solides pour affronter une période en mutation et protéger l'agriculture de notre territoire particulièrement vulnérable.

Solidement ancré sur l'organisation de sa nouvelle gouvernance, fort d'un bilan économique robuste et résilient, notre groupe envisage l'avenir avec sérénité et mettra tout en œuvre pour que les projets stratégiques en cours et futurs se réalisent.

Ensemble, adhérents, salariés du Groupe VIVADOUR, Conseil d'Administration, nous relèverons les défis de nos agricultures et déploierons notre projet d'entreprise avec sérénité et l'ambition qui nous caractérise.

Jean-Marc Gassiot-Bitalis
Président de Vivadour